



**AVIS PUBLIC aux personnes intéressées ayant le droit de signer  
une demande d'approbation référendaire – projet particulier  
de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble  
Second projet de résolution - PPCMOI-2023-03**

Prenez avis qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 janvier 2024, le conseil a adopté le second projet de résolution numéro 24-01-058 accordant la demande d'autorisation en vertu du règlement numéro 270 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) relative à l'immeuble situé aux 272-274, avenue du Moulin.

Ce second projet de résolution contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et a notamment pour effet de permettre l'agrandissement des entrepôts existants et la construction d'un nouveau bâtiment servant d'entreposage intérieur, le tout pour les matériaux de construction ainsi que les bureaux administratifs d'une entreprise de produits de béton limitrophe, alors que le règlement numéro 134 relatif au zonage ne le permet pas.

### **1. DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE**

**IA-628** : située dans le secteur de l'avenue du Moulin pour les propriétés situées entre le 300 et 175, entre autres, l'entreprise Commonwealth Plywood Ltée, le 300, rue Godard ainsi que le terrain vacant entre la rue Godard et l'emprise du parc linéaire le P'tit Train du Nord.

Les **zones contigües** à cette zone sont les suivantes : H-634, CP-632, CP-626, IA-627, IA-629, REC-630, IA-631 et ND-808

Ce secteur comprend une section du ruisseau Villemaire entre le parc industriel de la Lièvre et la route Pierre-Neveu, la partie nord du parc industriel léger (rues Godard et Lachapelle), le secteur commercial du boulevard Albiny-Paquette entre les rues Giroux et Notre-Dame, les terrains non développés au sud de la rue Joseph-Blais, ainsi qu'entre le 80 avenue du Moulin jusqu'à la limite de la propriété située au 150, route Pierre-Neveu

La description ou l'illustration de ces zones peut être consultée au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques aux heures de bureau ou sur le site Internet de la Ville, au [www.villemontlaurier.qc.ca](http://www.villemontlaurier.qc.ca).

### **2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE** Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; lorsqu'une disposition est applicable à plus d'une zone, toute demande doit mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques au plus tard le **8 février 2024 à 16 h 30**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

### **3. CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE**

- 1° Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **22 janvier 2024** :
  - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
  - être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise dans une zone d'où peut provenir une demande.
- 2° Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.
- 3° Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le **22 janvier 2024** est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

### **4. ABSENCE DE DEMANDES**

Toute disposition dudit second projet de résolution qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans une résolution qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

### **5. CONSULTATION DU PROJET**

Toute personne intéressée peut consulter le second projet de résolution au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques situé au 300, boulevard Albiny-Paquette, pendant les heures d'ouverture, ou sur le site Internet de la Ville, au <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/seances-conseil>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, 31<sup>e</sup> jour de janvier 2024.

---

Stéphanie Lelièvre, greffière



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, greffière de la Ville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire sur le second projet de résolution numéro 24-01-058 a été publié sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/avis-publics> en date du 31 janvier 2024.

Un avis d'information a également fait l'objet d'une parution dans le journal « L'Info de la Lièvre » circulant dans la Ville, en date du 31 janvier 2024.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 31<sup>e</sup> jour de janvier 2024.

---

Stéphanie Lelièvre, greffière



**AVIS D'INFORMATION**  
**aux personnes intéressées par le**  
**second projet de résolution - PPCMOI-2023-03**

**SOYEZ AVISÉ QUE** le 22 janvier 2024, le conseil a adopté le second projet de résolution numéro 24-01-058 accordant la demande d'autorisation en vertu du règlement numéro 270 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) relative à l'immeuble situé aux 272-274, avenue du Moulin.

Ce second projet de résolution contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et a notamment pour effet de permettre l'agrandissement des entrepôts existants et la construction d'un nouveau bâtiment servant d'entreposage intérieur, le tout pour les matériaux de construction ainsi que les bureaux administratifs d'une entreprise de produits de béton limitrophe, alors que le règlement numéro 134 relatif au zonage ne le permet pas.

Toute personne intéressée peut déposer sa demande au plus tard le **8 février 2024 à 16 h 30** au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques situé au 300, boulevard Albiny-Paquette.

Vous pouvez consulter la version intégrale de l'avis public afin d'obtenir plus de détails sur le projet de PPCMOI-2023-03 et les règles de validité d'une demande au : <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/avis-publics>